



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 08
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-031

ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
A LOFIS LA LANG KREOL LA
REUNYON

ANNEE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 9 mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par M. Alain Iafar, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville, Mme Patricia Fimar par Mme Firose Gador.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 février 2023.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 10 mars 2023.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LOFIS LA LANG
KREOL LA REUNYON**

ANNEE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et suivants ;

Vu le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-158 du 15 novembre 2022 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022-178 portant sur le budget primitif 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant :

- Les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2023 ;

- La démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture... et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 février 2023 ;

Mme Annick Le Toullec ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer la subvention, au titre de l'exercice 2023 à « Lofis La Lang Créol La Réunion » pour un montant de 8 000 € en fonctionnement ;



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 974-219740073-20230309-DL_2023_031-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

ANNEE 2023

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics au titre de l'année 2023.

Il est rappelé au conseil municipal que, par délibération n° 2022-158 du 15 novembre 2022, il a été approuvé l'attribution d'une avance de subvention aux associations et établissements publics ayant perçu plus de 10 000 € d'aides en 2022. Le montant de cette avance a été fixé à hauteur des 4/12^{ème} du montant perçu en 2022 afin de les accompagner au mieux dans leur gestion du 1^{er} trimestre 2023.

Le budget primitif 2023 de la collectivité ayant été approuvé le 6 décembre dernier, le conseil municipal doit à présent se prononcer sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics au titre de la campagne associative 2023.

A ce titre, il est rappelé au conseil municipal les principes guidant l'instruction des demandes de subventions :

- Depuis 2014, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration des relations avec les associations. La campagne associative est ainsi séquencée en quatre temps :
 - information / communication ;
 - instruction des demandes ;
 - engagement juridique et comptable des subventions allouées ;
 - évaluation des impacts des moyens publics mobilisés.
- Au regard de ses orientations sectorielles (voir pièce jointe), la Collectivité s'est assignée les objectifs suivants :
 - mieux encadrer administrativement et juridiquement les attributions de subventions ;
 - mettre en cohérence la politique contractuelle associative avec les enjeux de territoire ;
 - renforcer les synergies entre les aides financières et logistiques apportées aux associations et établissements publics avec les dispositifs contractualisés (contrat de ville, Convention Territoriale Globale, convention Taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB)...) dans l'optique d'optimiser les moyens et ressources ;
 - élargir l'assiette des bénéficiaires afin de répondre aux besoins de redynamisation du tissu associatif.
- Les moyens et ressources communales seront mobilisés en 2023 pour les associations et établissements publics selon trois niveaux d'intervention :
 - les dotations de subventions municipales en fonctionnement (4 950 000 €) et en investissement (483 000 €) ;
 - la complémentarité des financements dans le cadre des dispositifs contractualisés par la Ville selon les montants prévisionnels suivants :

- 305 000 € de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) au titre du Contrat de Ville ;
- 400 000 € de ANCT au titre de la Cité éducative ;
- 220 000 € du Programme de réussite éducative ;
- 3 000 000 € de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre de la Convention Territoriale Globale ;
- 1 143 000 € des bailleurs sociaux au titre de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB ;
- l'accompagnement logistique des projets, des événements sportifs et actions de proximité et/ou collectifs de quartier (pour un montant de 60 000 euros).

Soit un niveau global de mobilisation financière à hauteur de 10 561 000 € pour la Ville dont :

- 5 068 000 € au titre des dispositifs précités,
- 5 493 000 € au titre des fonds propres de la Commune.

Un tel montant d'intervention financière témoigne du caractère singulier et exemplaire de la politique publique de Le Port en direction du tissu associatif et/ou des établissements publics.

Il est précisé qu'un certain nombre de demandes sont encore en instruction et font encore l'objet de discussion entre la ville et les associations concernées, il s'agit notamment :

- des structures relevant de la Convention Territoriale Globale ;
- d'associations ayant bénéficié de subvention en 2021 mais n'ayant pas encore remis leurs bilans ;
- d'organismes ayant présenté une demande de subvention et un projet associatif pour lesquels la Ville est en attente de précision et/ou d'ajustement.

Ces demandes feront l'objet d'un examen ultérieur.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2023, aux associations et établissements publics selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Tableaux récapitulatifs des attributions de subventions en fonctionnement et en investissement 2023
- Orientations sectorielles de la campagne associative 2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 974-219740073-20230309-DL_2023_028-DE



**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE L'ANNE 2023**

ASSOCIATIONS	MONTANT EN FONCTIONNEMENT	MONTANT EN INVESTISSEMENT
ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES - AEC	39 000,00	
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	69 000,00	19 000,00
AGIDESU	460 950,00	20 000,00
AN GREN KOULER	40 000,00	10 000,00
AP-RUN-FORMATION	6 500,00	
ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	18 000,00	
ASSOCIATION DECORES TRAVAIL REUNION	2 000,00	
ASSOCIATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	7 500,00	
ASSOCIATION KONPANI IBAO	125 000,00	75 000,00
ASSOCIATION RANDO RIVIERE DES GALETS	5 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE RDG	1 500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE	5 000,00	5 000,00
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	275 000,00	
BOULES PORTOISES COMMUNALES	4 700,00	1 500,00
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	12 000,00	
CLUB LES ARCHERS PORTOIS	1 500,00	
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKET BALL	7 000,00	5 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	90 000,00	
DALONS PORT KARATE DO	2 000,00	
EN AVANT BOULISTES PORTOIS	2 000,00	
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	35 000,00	10 000,00
GESTION MANIFESTATIONS (AGEMA KABARDOCK)	641 000,00	120 000,00
INITIATIVE REUNION	10 000,00	
JUNIOR BUSIN'ESS - JB4	5 000,00	
JUVENTUS ACADEMY DU PORT	10 000,00	
KARATE CLUB PORTOIS	2 000,00	
LA JEANNE OUEST NATATION	10 000,00	
LE PORT CANNE DE COMBAT	5 000,00	
LE PORT HANDBALL	40 000,00	5 000,00
LES ATELIERS PASS'COMPETENCES	1 400,00	
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	8 000,00	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	76 000,00	
MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS	6 000,00	
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	792 000,00	
OUEST TRAINING REUNION	5 000,00	3 500,00
PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500,00	
REUNION CULTURE	8 000,00	
RUGBY CLUB PORTOIS	15 000,00	
RUN BBOY CONNEXION	3 000,00	
SONORISATION ECHANGE CULTUREL ANIMATION MUSICALE - SECAM PRODUCTION	42 000,00	
SS JEANNE D'ARC	300 000,00	36 000,00
USPG ATHLETISME	6 500,00	6 000,00
USPG HOCKEY	4 000,00	2 000,00
USPG SPORTS ACROBATIQUES	85 000,00	
USPG TENNIS	35 000,00	10 400,00
TOTAL GENERAL	3 320 050,00	328 400,00

ETABLISSEMENTS PUBLICS	MONTANT EN FONCTIONNEMENT	MONTANT EN INVESTISSEMENT
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE MONTPELLIER	70 000,00	
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	170 000,00	30 000,00
TOTAL GENERAL	240 000,00	30 000,00

Campagne Association 2023

Appel à projets associations et établissements publics Nos orientations sectorielles

Thèmes	Actions prioritaires	Public prioritaire
Accompagnement associatif	Accompagner les dirigeants : gestion et ingénierie de projet associatif	Dirigeants associatifs
Sport	Encourager les événements de promotion de la pratique sportive et accompagner les organisateurs d'événements sportifs sur le territoire	Tout public
	Soutenir le développement et la structuration de la pratique sportive fédérale et des filières d'excellence	Tout public
	Favoriser le développement de la pratique sportive libre, du sport santé et de loisirs en direction du jeune public (en temps scolaire, centres aérés, garderie et mercredis loisirs), des familles et des seniors	Tout public
	Encourager les jeux inter quartiers et les échanges Océan Indien	Tout public
	Encourager la pratique encadrée du sport mécanique et les actions de prévention de sécurité routière	Tout public
	Soutenir la formation et la montée en compétence des bénévoles et éducateurs sportifs	Tout public

Culture/Patrimoine	Valoriser et mettre en tourisme le patrimoine matériel, immatériel et végétal de la ville et notamment l'histoire et de l'identité des quartiers	Tout public
	Favoriser le goût de la lecture et de l'écriture en famille	Tout public
	Proposer une offre d'action culturelle et/ou de loisirs en direction du jeune public (en temps scolaire, centres aérés, garderie et mercredis loisirs), des familles et des séniors	Tout public
	Accompagner et valoriser le street art notamment les danses urbaines	Tout public
	Accompagner les équipements culturels qui proposent une offre culturelle territorialisée	Tout public
Santé	Favoriser le bien-être physique et/ou psychique	Tout public
	Renforcer l'offre d'accompagnement psychosocial en proximité	Public adulte
	Prévenir la souffrance psychique dès le plus jeune âge (lutte contre le harcèlement, le racket, ...)	+ 2 ans
	Lutter contre les différentes formes d'addiction	Tout public
	Proposer des actions d'animation et de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle dans les quartiers	Tout public
Vie éducative et jeunesse	Proposer des actions visant l'inclusion des élèves en transition (primaire-collège et collège-lycée)	5 – 18 ans
	Lutter contre les violences verbales	Tout public
	Favoriser un usage raisonné des réseaux sociaux et NTIC et favoriser l'éducation au numérique et par le numérique	+ 10 ans
	Renforcer le respect de l'intégrité de l'autre et lutter contre les comportements sexistes et violences sexuelles	Tout public

Vie éducative et jeunesse

Accompagner / aider à la scolarité pour favoriser l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire lors des temps périscolaires (garderie, mercredis loisirs, vacances apprenantes et Contrat Local d'Accompagnement Scolaire-CLAS) par l'accompagnement aux devoirs, la réalisation d'activités pédagogiques en lien avec le programme scolaire

3 – 11 ans enfants
maternelle et élémentaire

Proposer des actions de découverte et d'enrichissement sportif, culturel, inter culturel, inter générationnel, pédagogique, de bien-être et de loisirs lors des temps péri / extrascolaires (garderie, mercredis loisirs et pause méridienne)

3 – 11 ans enfants scolarisés en école primaire,
maternelle et élémentaire

Développer des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles et à la lutte contre le gaspillage en temps scolaire et péri/extrascolaire (mercredis loisirs et pause méridienne)

Public mixte des écoles primaires (maternelle et élémentaire) : parents / enfants / enseignants / personnel communal des écoles

Accompagnement social

Sensibiliser les ménages sur les dérives de consommation et informer sur les pratiques alternatives (« do it yourself », recyclage et réemploi, zéro emballage, « customisation », ...)

Famille

Soutenir les actions ayant vocation à favoriser le lien parents / enfants, l'accompagnement des parents, et s'inscrivant dans les dispositifs transversaux de la collectivité (CTG, Contrat de Ville, Réseau local de la parentalité, ...)

Famille

Sensibiliser et prévenir les violences intrafamiliales

Tout public

Accompagner les personnes âgées et renforcer l'offre de services en direction des séniors en situation de précarité et d'isolement

Séniors les plus vulnérables

Lutter contre la précarité dans une démarche d'aller vers un meilleur accès aux droits et à la santé pour les SDF

SDF / Personnes en difficulté

Favoriser le développement de réseaux de solidarité (valoriser le pouvoir d'agir des habitants des quartiers) : bénévolat, participation des usagers, bourse de compétences, trocs de services, transmission de savoirs, ...

Tout public

Permettre à tous de connaître ses droits et ses obligations

Tout public

	Accompagner les familles pour une intégration dans leur environnement (bien vivre ensemble)	Famille
Accompagnement social	Prévenir les ruptures de parcours chez les mineurs, comme les majeurs en lien avec les dispositifs d'accompagnement judiciaire	Tout public
	Lutter contre la récidive	Tout public
	Promouvoir l'accès et la mobilité des personnes en situation de handicap pour davantage d'autonomie et de participation aux activités du territoire	Personnes en situation de handicap
	Proposer des activités de loisirs, culturelles et sportives durant les longues vacances scolaires de janvier et de juillet	+ 13 ans
	Promouvoir l'accès à la culture et aux loisirs pour les tous petits afin de permettre l'acquisition du langage, de développer la confiance en soi, ...	0 – 6 ans
	Développer et proposer des actions propices au développement du civisme et de la citoyenneté : participation, vie en communauté, échanges interculturels, ...	Tout public
Environnement/Cadre de vie	Lutter contre les incivilités et la dégradation des espaces de vie	Tout public
	Contribuer à l'embellissement et à la « végétalisation » du cadre de vie dans une démarche participative et écologique : jardins partagés et/ou pédagogiques, balise urbaine, mobilier urbain, fresque murale, réhabilitation de forêts sèches au niveau des berges de la rivière des galets (en partenariat avec le parc national), fleurissement de la ville, plantations d'arbres dans le cadre de l'opération « un arbre un enfant » (avec le soutien technique du service Espaces Verts)	Tout public
	Proposer des actions de propreté urbaine (nettoyage de quartiers, actions de sensibilisation aux gestes de tri, initiative autour du recyclage et reconditionnement, suppression des dépôts sauvages, lutte contre les moustiques, ...) notamment au sein des collectifs	Tout public
	Favoriser la médiation de rue sur les espaces publics	Tout public

Environnement/Cadre de vie	Proposer des actions visant à favoriser le bien être des habitants dans leur logement	Tout public
	Favoriser la médiation sociale et la prévention sur le territoire en partenariat avec les bailleurs et les Autorités Organisatrices de Transport (AOT)	Tout public
	Soutenir le développement des déplacements doux et du vélo comme mode de déplacement quotidien	Tout public
Insertion/Emplois/ Activités	Favoriser les actions innovantes en matière d'insertion et/ou de création d'activités	Tout public
	Favoriser le développement d'activités dans les domaines du réemploi, de l'économie circulaire, de l'innovation sociale, de l'économie de la fonctionnalité et du tourisme (Economie Sociale et Solidaire)	Tout public
	Soutenir les démarches d'insertion des demandeurs d'emploi	Tout public
	Remobiliser les demandeurs d'emploi (estime et confiance en soi)	Tout public
	Proposer des actions de professionnalisation en direction des bénéficiaires d'emplois aidés notamment associatifs	Tout public
Petite enfance / Accompagnement et valorisation des parents	Proposer des actions spécifiques et/ou innovantes d'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour les publics les plus vulnérables (mère célibataire, décrocheur scolaire, SDF, ...)	Public le plus vulnérable
	Proposer une offre d'accueil diversifiée et des services dans le domaine de la petite enfance	Tout public
	Accompagner, valoriser et conforter la fonction éducative des parents : relations parents/enfants, coéducation, échanges d'expériences, espace d'écoute et de parole, actions et évènements sportifs, culturels, artistiques favorisant le lien intergénérationnel et le lien parents/enfants, ...	Tout public
	Développer des ateliers éducatifs et artistiques pour les enfants dès le premier âge	Tout public

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT
ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE L'ANNE 2023**

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT EN FONCTIONNEMENT	MONTANT EN INVESTISSEMENT
AGIDESU	460 950 €	20 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE RDG	1 500 €	
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	35 000 €	10 000 €
LE PORT HANDBALL	40 000 €	5 000 €
LOFIS LA LANG KREOL LA REUNION	8 000 €	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	76 000 €	
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	792 000 €	
USPG TENNIS	35 000 €	10 400 €
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	170 000 €	30 000 €